

## CSA RPN / DNPAF

GÉNÉRALISATION DE LA VIDEO AUDIENCE EN CRA.

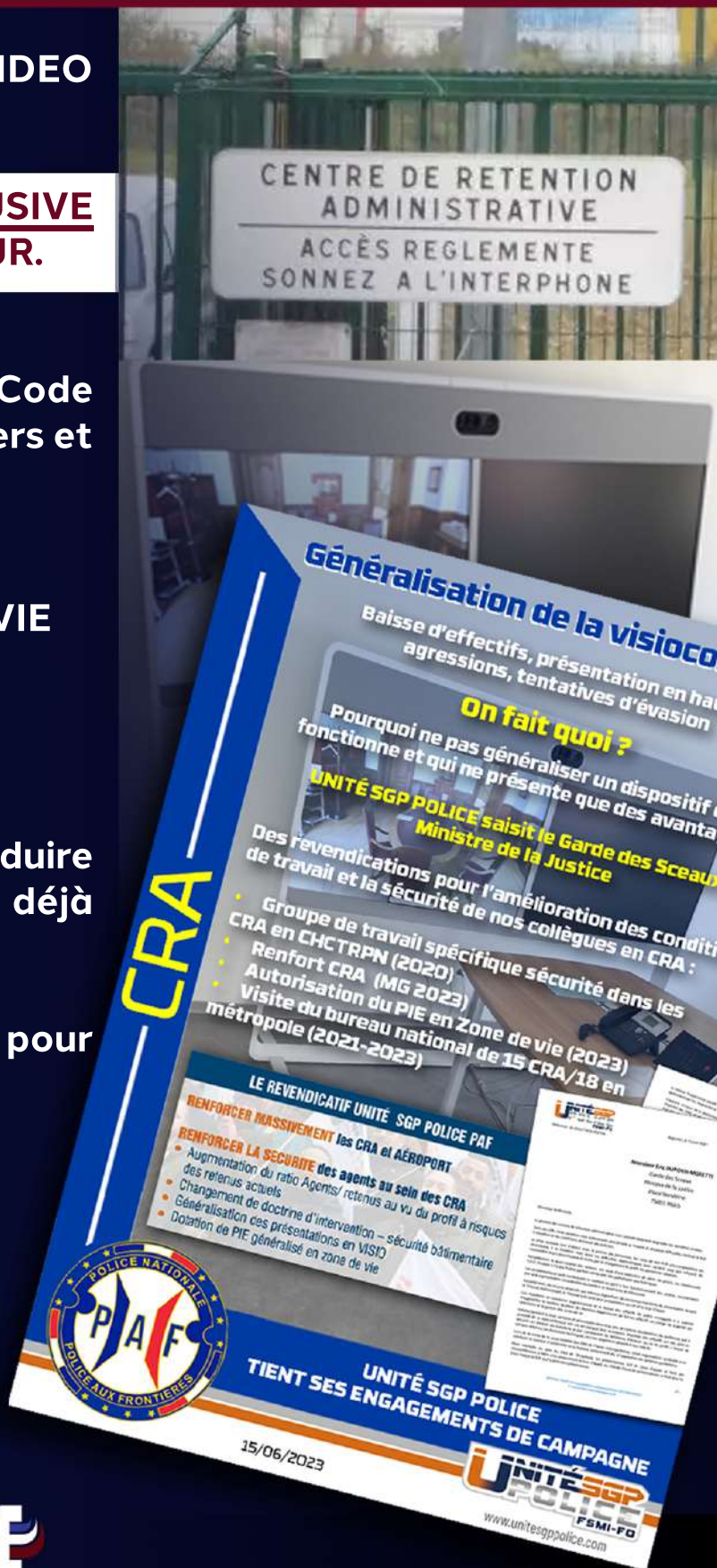
UNE REVENDICATION EXCLUSIVE UN1TÉ VOTÉE EN CSA RPN CE JOUR.

Cette modification du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), c'est :

- MOINS DE TRANSFERTS
- PLUS D'EFFECTIFS EN ZONE DE VIE

UN1TÉ rappelle :

- Que cette mesure ne doit pas réduire les ratios agents/retenus, déjà théorisés à minima ;
- Qu'il manque encore 368 agents pour les CRA de métropole.



Bagnolet, le 13 juin 2023

**Monsieur Eric DUPOND-MORETTI**

Garde des Sceaux  
Ministre de la justice  
Place Vendôme  
75001 PARIS

Monsieur le Ministre,

La gestion des centres de rétention administrative s'est considérablement dégradée ces dernières années.

Dans les CRA, cette situation s'est notamment caractérisée au travers de plusieurs difficultés, mettant à mal la situation et les conditions de travail des policiers.

La crise sanitaire tout d'abord, avec la gestion des personnes, les refus de test PCR ont complexifiées les reconduites à la frontière mais aussi les difficultés diplomatiques avec certains pays qui refusent de reconnaître leurs ressortissants et enfin, par le changement de profil des personnes retenues.

Actuellement la quasi-totalité des retenus, est issue d'une exécution de peine de prison, ou mentionnée T.O.P. (Trouble à l'Ordre Public) parfois même avec des pathologies psychiatriques.

Les problématiques sont nombreuses et mettent en péril le bon fonctionnement des centres, caractérisées par une augmentation considérable du nombre de mutineries et d'évasions.

Actuellement, les recours proposés aux retenus engendrent de nombreux transferts de présentation devant le Tribunal Administratif, le Tribunal Judiciaire pour présentation au JLD et la Cour d'appel.

Ces transferts en constante augmentation et la baisse des effectifs de police conjuguée à la volonté d'augmenter le nombre de place de rétention dégarnissent de fait les effectifs en charge de la garde des rétentions et la gestion des zones de vie.

Initiées pendant la crise sanitaire et pérennisées dans trop peu de Centres de rétention, les audiences par le procédé de la visioconférence ont mis en exergue leur pertinence. Maintien des effectifs sur site, gain en sécurité en limitant les transferts et par conséquent les tentatives d'évasion au vu du profil à risque de certains retenus, ces évolutions techniques ont très largement démontré leur intérêt.

Lors de la visite de la quasi-totalité des CRA de France métropolitaine, notre organisation syndicale a pu constater le manque d'uniformité en la matière, notamment dû, à l'opposition de certaines juridictions.

Pour exemple, au sein du CRA de Strasbourg les présentations JLD et Cour d'appel se font par visioconférence, à Metz c'est uniquement la Cour d'appel, au CRA de Oissel les présentations se font pour la Cour d'appel et JLD sauf la première présentation.

.../...

Le retour d'expérience paraît très positif non seulement par les services de la Police Aux Frontières mais également par les magistrats et avocats.

Il appert, et nous ne le déplorons, que ce fonctionnement apparaisse comme une exception dans la grande majorité des CRA, et ce malgré les retours positifs. Les tribunaux administratifs en France n'autorisent pas non plus ce procédé d'audience

Pourtant, une note de votre ministère du 03/02/2009 mentionnait déjà « *le recours à la visioconférence en matière de prolongation de maintien en zone d'attente ou en rétention administrative doit être favorisé afin de limiter le nombre de transferts* », la loi n°2018-778 du 10/09/2018 a également permis d'encourager le recours à ce dispositif car celle-ci permettait la suppression du consentement préalable de l'étranger pour procéder à la visio-conférence

Si nous ne connaissons pas les raisons qui empêchent une réelle généralisation dans toutes les juridictions d'un tel dispositif, il nous apparaît nécessaire de vous en faire part, afin de trouver les solutions nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des policiers exerçant au sein de ces centres, mais aussi le bon fonctionnement de ces derniers.

Pour tout cela, Monsieur le Ministre, je me permets de solliciter votre intervention en faveur de cette généralisation de ce dispositif d'audience par visioconférence.

Persuadé que vous comprenez le bien fondé de ma démarche,

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grégory JORON', with a stylized flourish at the end.

Grégory JORON